



AVENIR JEUNES REIMS

fait appel à votre soutien

Depuis plus de 30 ans, **Avenir Jeunes Reims (AJR)**, structure créée à l'initiative d'ATD Quart Monde et des Frères des Écoles Chrétiennes, remplit de manière efficace sa mission d'insertion par l'activité économique, dans le **quartier Maison Blanche-Wilson** à Reims.

AJR regroupe : → **UN CENTRE DE FORMATION**
→ **UNE ENTREPRISE D'INSERTION**

AJR accompagne plusieurs dizaines de personnes par an.



Sous le parrainage de Mickaël PORTEVIN, ingénieur rémois, président de l'Union mondiale des Anciens Élèves lasalliens, AJR se lance aujourd'hui dans un programme de rénovation de ses moyens qui nécessite votre aide.

« Vous qui, de près ou de loin, particuliers et entreprises, aimez AJR, son histoire, ses spécificités et son rôle local, mobilisez-vous pour son avenir. Il faut le réussir ! »

Mickaël PORTEVIN

AVENIR
JEUNES
REIMS



CENTRE AVENIR JEUNES REIMS – ajr36@wanadoo.fr
36 rue de Roubaix - 51100 REIMS – 03 26 06 25 41
www.facebook.com/ajr.avenirjeunesreims



DÉFINIR UN PROJET PROFESSIONNEL ET TRAVAILLER SON DÉVELOPPEMENT PERSONNEL

→ **LE CENTRE DE FORMATION** accueille des personnes inscrites à Pôle Emploi, à CAP Emploi ou aux Missions Locales du Nord Marnais, ayant le statut de stagiaires de la formation professionnelle. Elles suivent à AJR des formations servant à faire émerger ou à valider un projet professionnel. Alternant formations et stages en entreprises, chaque parcours est individualisé.

Ces formations sont financées en partie par la Région Champagne-Ardenne, la Ville de Reims et l'ACSE.

Durant sa formation, le stagiaire perçoit une indemnité régionale de formation ou continue à percevoir les allocations ASSEDIC. À la sortie, il entre en formation qualifiante ou dans l'emploi.

PROPOSER À DES PERSONNES EN DIFFICULTÉ UNE ACTIVITÉ PRODUCTIVE

→ **L'ENTREPRISE D'INSERTION** emploie des ouvriers en insertion. Ces personnes, de plus de 25 ans, adressées par Pôle Emploi, sont souvent des demandeurs d'emploi de longue durée ou titulaires de revenus sociaux.

L'entreprise exerce son activité dans le secteur de la caisserie et du coffret en bois, de l'habillage intérieur de véhicules utilitaires et de la confection de textiles industriels.

Son financement provient en partie de la DIRECCTE et de la Mairie de Reims.



Le financement d'AJR repose également sur les dons privés et le mécénat, ouvrant droit à réduction d'impôt.

2015 > 2018 :

LES PROJETS ET BESOINS D'AJR

Association loi de 1901, AJR doit assurer une grande partie de la charge d'entretien, de travaux et de renouvellement de ses locaux et matériels.

La mission d'insertion remplie par AJR comporte la mise en œuvre de moyens lui permettant d'offrir un accompagnement toujours meilleur à ses stagiaires et employés. Avec l'aide d'un réseau d'amis et de bienfaiteurs, AJR doit continuer cette mission !

**PARTICIPEZ EFFICACEMENT
À CETTE ACTION LOCALE
DE GRANDE UTILITÉ
EN AIDANT LES PROJETS
ET BESOINS D'AJR !**

PRIORITÉS ACTUELLES :

- Intervention d'urgence sur une machine à bois
- Achat de petit outillage d'atelier
- Entretien de la chaudière
- Réfection de toiture
- Pour un montant total de 15 000 €

BESOINS DE RÉNOVATION :

- Changer le chariot élévateur : 3 000 €
- Changer le camion de livraison : 40 000 €
- Adapter le système d'aspiration des copeaux de bois.

CONTRAINTES RÉGLEMENTAIRES À SATISFAIRE D'ICI 2018 :

- Mise en conformité électrique
- Adaptation des locaux aux nouvelles normes d'accessibilité

Comme Mikaël Portevin,
DEVENEZ AMI et SOUTIEN d'AJR
par votre don à l'aide du coupon ci-inclus !



**FAIRE UN DON
PAR LA FONDATION
DE LA SALLE**

OUI, JE SOUTIENS Avenir Jeunes Reims (AJR)

Mlle Mme Mr

Nom :

Prénom :

Société :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél. :

Email :

Je fais un don de _____ €

→ **par chèque établi à l'ordre de :**

" FONDATION DE LA SALLE - AJR " et adressé à :
Fondation de La Salle – Service des dons
78A rue de Sèvres – 75341 Paris Cedex 07

→ **par virement bancaire :**

Demander un RIB à notre service
mecenat@lasalle-fec.org

→ **par don en ligne** (site sécurisé)

<http://lasallefrance.fr/Faire-un-don>

Quelle déduction fiscale pour votre don à AJR ?

→ **Pour les particuliers**, réduction d'impôt sur le revenu de 66 % du montant du don dans la limite de 20 % du revenu imposable ou réduction d'ISF de 75 % du montant du don dans la limite de 50 000 €

→ **Pour une entreprise**, réduction d'impôt sur les sociétés ou d'impôt sur le revenu (BIC, BNC, BA), égale à 60 % du don dans la limite de 0,5 % du CA HT. Si le don effectué par l'entreprise excède ce plafond, elle peut reporter le reliquat de réduction sur les cinq années suivantes.